



Déclaration liminaire CGT 78 au CDAS du 04/12/2019

Monsieur le président,

Suite au groupe de travail CTM/CNAS du 01/10/2019, du document sur la transformation de l'action sociale ministérielle présenté au groupe de travail, de la déclaration liminaire intersyndicale de ce groupe du 01/10/2019 (solidaires, CGT et UNSA) et du rapport Walterski de novembre 2019, les représentants CGT du CDAS des Yvelines tiennent à souligner leur très grande inquiétude sur l'avenir de l'action sociale au sein de notre ministère.

Les documents proposés évaluent divers scénarii pour finalement aboutir à la création d'une seule association par fusion des trois associations ALPAF, AGRAF et EPAF.

Surprise, biensûr que non car c'était le scénario envisagé de longue date par le Secrétariat Général et auquel bien évidemment les auditeurs aboutissent.

Les auditeurs seraient-ils partis de la conclusion pour faire leur démonstration ? C'est à craindre.

De la même manière que les fédérations syndicales unanimement, au CNAS du 04 juillet, nous nous opposons à cette fusion, opposition réaffirmée à l'issue du groupe de travail du 01/10/19 par Solidaires, la CGT et l'UNSA/CGC.

Nous rappelons ici que lors des discussions et différents groupes de travail qui se sont tenus en 2005 et 2006 et qui ont précédé à l'autonomisation des associations, tous les scénarii envisagés par les auditeurs aujourd'hui avaient déjà été examinés conjointement par le Secrétariat Général et les OS, sans nécessité de faire appel à un audit.

A l'époque, nous étions parvenus au seul scénario possible, qui avait fait consensus, à savoir trois associations avec conseils de surveillance et assemblées générales. En 2007, lorsque le nouveau système s'est mis en place, il y avait de la part du Secrétariat Général une volonté de dialogue social et de transparence.

Nous réaffirmons en liminaire de cette séance plénière du CDAS des Yvelines qu'aujourd'hui, cette fusion ne présente aucun intérêt pour les agents : elle réduit le dialogue social, la présence des organisations syndicales représentatives des personnels, le rôle des représentants des usagers.

Par ailleurs, les trois associations ont des champs d'action bien distincts et qui ne se recoupent pas.

Alors quel est l'intérêt de cette fusion, sauf à ce que le Secrétariat Général veuille profiter de cette fusion pour procéder à des réductions de personnels et à diminuer les subventions qu'il verse ; en mettant de plus main basse sur les retours de prêts dont disposera bientôt ALPAF ?

Si la gouvernance des associations n'est pas optimale, la responsabilité en revient au Secrétariat Général et à certaines associations qui ne jouent pas toute la transparence souhaitée.

Si la notoriété des associations fait défaut, la responsabilité en revient également au Secrétariat Général qui a vidé les délégations départementales d'action sociale de leurs prérogatives, éloignant ainsi les associations des agents alors que le réseau des délégations et un formidable relai de proximité qui est une richesse au Ministère.

Alors on peut s'interroger :

- Comment EPAF créée en 1956 a-t-elle pu faire partir des générations d'enfants en colonies, des dizaines de milliers d'agent en vacances sans une certaine notoriété ?
- Comment ALPAF créée en 1954 a-t-elle pu loger tant d'agents dans ses logements réservés, comment peut-elle faire le plein chaque année des ses 850 places en foyers meublés, comment peut-elle octroyer autant de prêts et d'aides à la première installation sans une certaine notoriété ?
- Comment AGRAF créée en 1983 peut-elle fournir autant de prestations de restauration sans une certaine notoriété ?

Certes, les agents ne connaissent pas forcément le nom de leurs prestataires, mais ils leur font néanmoins appel.

Comment ne pas évoquer le rapport WALTERSKI et certaines de ses conclusions :

- Recrutement des délégués départementaux d'action sociale directement par le Secrétariat Général après entretien d'embauche avec le profil le mieux adapté, en fonction de ses priorités,
- Structurer le réseau autour d'un échelon de pilotage régional en affirmant le responsable de la structure régionale dans son rôle d'animateur et de coordinateur de l'action sociale.

Le mot régional est donc lancé avec bien évidemment un risque d'éloignement de l'agent. L'action sociale doit rester au plus proche des agents.

Pour toutes ces raisons invoquées, nous refusons la fusion des associations, les raisons invoquées sur les dysfonctionnements et mises en avant relevant de la politique désastreuse adoptée par le Secrétariat Général ces dernières années.

Enfin, comme le Secrétariat Général est responsable des deniers de l'Etat, comme il se plaît à le faire souvent remarquer dans les instances nationales, nous aimerions connaître le montant des dépenses se rapportant aux différents audits diligentés depuis 2017, rapport WALTERSKI compris.